

crimes antérieurs) il fit de Conradin sa victime ; puis il envoya au ciel Thomas, toujours en réparation (des mêmes crimes). (1)

Le témoignage de Dante est fort grave. Il était presque contemporain de St-Thomas ; par deux fois il avait vécu à la cour de Naples, comme ambassadeur de la République de Florence ; le Purgatoire, cette partie de la " Divine Comédie ", où il a placé les vers qui stigmatisent Charles d'Anjou, fut composé vers l'an 1314, c'est-à-dire environ quarante ans après la mort de St-Thomas ; Dante n'aurait-il pas craint de sonlever l'indignation de ses lecteurs, si la version du crime, commis par le roi français de Naples, n'eût été généralement admise ? Et avec quelle habileté ne met-il pas le soit disant meurtre de St-Thomas sur la même ligne, ou du moins, dans la même strophe, que celui de Conradin, vaincu à Tagliacozzo, en 1268, et supplicié, à l'âge de seize ans, après un simulacre de jugement, ce qui avait soulevé l'indignation de toute l'Italie ? Il semble dire : " Voyez, le second crime est aussi éclatant et aussi abominable que le premier ! "

Mais il y a un autre témoignage plus ancien encore que celui de Dante Alighieri, c'est celui de l'historien florentin Jean Villani, qui dit expressément que St-Thomas mourut à Fossa-Nuova, empoisonné par Charles d'Anjou, qui craignait que le Pape ne le fit cardinal. Cette version, particulière à Villani, se rapproche singulièrement de l'opinion commune des historiens de St-Thomas, même des contemporains, comme Tolomeo de Lucca, religieux Dominicain qui avait été son confesseur. A part la raison du meurtre, à savoir : crainte de le voir arriver au cardinalat, ou crainte de témoignages défavorables, c'est toujours le meurtre par empoisonnement, et nous pouvons ajouter que, cette opinion est confirmée par tous les plus anciens commentateurs de Dante.

En regard de ces affirmations, nous avons les négations. Mais il est à remarquer que tous ceux qui sont pour l'affirmative, historiens ou commentateurs, sont des Italiens appartenant au parti Gibelin ; tandis que les défenseurs de Charles d'Anjou sont français et Guelfes, d'où il semble ressortir, qu'il y a surtout, dans le cas présent une querelle de races et de partis politiques. Ainsi, Henri de Sponde, le continuateur des Annales de Baronius prend résolument la défense du roi

(1) Traduction de Frédéric Ozanam.